

Bourg en Bresse, le 30 juin 2022

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Gestion de l'Eau

Relevé de décisions de la conférence téléphonique cellule d'alerte rivière d'Ain du 29 juin 2022

Présents :

DDT 01	ROYER Jean CAILLAT Marie-Claire
Préfecture 39 - SIDPC SR3A	CURIE François SICARD Alain LE BECHEC Gaëlla ROUSSET Paulin
EDF	DENISE Georges
CD 01	BULLE Benjamin
Terre d'Émeraude Communauté (régie des eaux de Vouglans)	THUILLIER Laure
Fédération de pêche 01	ESTUBLIER Jean-Luc
Fédération de pêche 39	FAGOT Jean-Baptiste
AERMC	JAVION Florence
Expert « ombre »	PERSAT Henri

Absents : DDT du Jura, Conseil départemental du Jura, Bruno LAGNIER (représentant des micro-centrales de Pont d'Ain et Oussiat), Christian AYMOZ (micro centrale de Neuville), chambre d'agriculture de l'Ain, Parc naturel régional du Haut-Jura, OFB, et DREAL.

<p>Bilan hebdomadaire</p>	<p>Le SR3A présente le bilan hebdomadaire transmis à l'ensemble des membres de la cellule d'alerte.</p> <p>Pluviométrie, température et insolation : vigilance Suivi piscicole : veille Suivi algal : vigilance Hydrologie : vigilance Température de l'eau : vigilance Oxygène dissous : vigilance Hydrogéologie : alerte Projections météorologiques : vigilance</p> <p>La cellule d'alerte est en état de vigilance</p> <p>Prévisions météorologiques : Météo-France annonce des orages à partir de jeudi et des perturbations en début de semaine prochaine.</p> <p>Le SR3A a constaté que le lâcher d'eau de la semaine dernière a permis de réduire la quantité d'algues dans la rivière. Cependant, la couverture algale reste importante. Les algues décrochées lors du lâcher se sont déposées dans les zones calmes.</p> <p>Le SR3A a hésité à faire figurer le suivi algal en « alerte » dans le rapport hebdomadaire, car les algues prolifèrent de nouveau et l'amplitude nycthémerale augmente.</p>
<p>Informations fournies par EDF</p>	<p>Débits naturels reconstitués entrants à Allement : 11,5 m³/s (à l'entrée de Vouglans : 4,5 m³/s ; pour le bassin versant intermédiaire : 7 m³/s).</p> <p>Prévisions de débits entrants : relative stabilité</p> <p>Cote du barrage de Vouglans ce jour : 423,79 m NGF.</p> <p>Au final, il n'y a pas eu de baisse de la cote de Vouglans, car les apports des orages ont compensé le volume utilisé pour le lâcher.</p> <p>Les retenues intermédiaires ont un niveau moyen de cote.</p> <p>Il n'y a pas de soutien du Rhône prévu, ni envisagé.</p> <p>La situation n'est pas aussi tendue qu'il y a 15 jours, car les températures sont moins élevées.</p>
<p>Informations des pêcheurs de l'Ain</p>	<p>Le lâcher d'eau « anti-algues » mené dans la nuit du 22 au 23 juin 2022 a été efficace sur le lit principal.</p> <p>Il n'y a pas eu de constats de stress ou de mortalités de poissons.</p> <p>L'amplitude nycthémerale augmente sur Pont d'Ain.</p> <p>La repousse algale est extrêmement importante. Les températures favorisent le phénomène.</p> <p>La rivière n'a jamais été vue dans cet état aussi tôt dans la saison.</p> <p>Les orages n'apportent par forcément de l'eau sur la basse vallée de l'Ain. Ils ont surtout conduit au remplissage des retenues.</p> <p>Les pêcheurs sont conscients du manque d'eau.</p> <p>➔ Ils souhaitent tout de même un ou plusieurs lâchers, destinés à arracher, puis à limiter, le développement des algues.</p> <p>Il est primordial de ne pas laisser les algues proliférer et la situation</p>

	s'installer. En effet, le manque d'oxygène affaiblit les salmonidés. En cas de canicule, la situation conduirait à une très forte mortalité.
Informations des pêcheurs du Jura	Une grosse activité de pêche sur Vouglans. Pose la question à Mme THUILLIER de l'accès aux rampes de mise à l'eau.
Informations de Terre d'Émeraude Communauté	Les ports sont complets. Une communication avait été faite auprès des pêcheurs concernant les rampes accessibles. Il n'y a pas de difficulté particulière.
Informations du CD de l'Ain	Un telle phase de repousse accélérée des algues n'a jamais été constatée à cette période de l'année. Il s'agit d'une situation que l'on a déjà pu observer vers la mi-juillet.
Information de l'agence de l'eau	Pas de remarque supplémentaire
Informations des experts scientifiques	M. PERSAT se dit étonné de la demande des représentants des pêcheurs de l'Ain. Pour lui, il faut économiser l'eau.
Discussions	<p>Le SR3A suggère de déclencher un premier lâcher similaire à celui réalisé la semaine dernière (100 m³/s pendant 2 heures), puis un ou des lâchers complémentaires pour faire varier les débits, la stabilité des débits étant propice au développement algal.</p> <p>Le SR3A rappelle qu'il convient d'anticiper les lâchers, comme cela avait été fait les années précédentes.</p> <p>Pour EDF, les variations de débits sont plus compliquées à mettre en place mais sont faisables.</p> <p>En cas de décision de lâcher par anticipation, EDF aura besoin de critères précis ou d'une décision de la cellule d'alerte pour les déclencher.</p> <p>Les décisions de déclenchements de lâcher doivent être prises 2 jours avant la date souhaitée. Les décisions d'annulation de lâcher doivent être prises la veille de la date prévue et transmises à EDF. Ce sont des délais incompressibles pour EDF.</p> <p>Impacts des lâchers sur la cote de Vouglans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lâcher d'eau de 100 m³/s pendant 2 heures → baisse de 10 cm, - lâcher d'eau de 42 m³/s pendant 12 heures → baisse de 10 cm, - lâcher d'eau de 60 m³/s pendant 8 heures → baisse de 10 cm. <p>EDF propose un lâcher à 42 m³/s pendant 6 heures pour que le niveau de la retenue soit moins impacté.</p> <p>La fédération de pêche de l'Ain précise qu'effectivement la température de l'eau a baissé, mais qu'elle reste tout de même à 21 °C. Il y a 10 ans, cette situation aurait mobilisé la cellule d'alerte.</p> <p>EDF ne s'attendait pas à une nouvelle demande de programmation d'un lâcher. La retenue est relativement basse pour la saison.</p> <p>La DDT avertit que chacun, au sein de la cellule d'alerte, doit agir de</p>

manière responsable.

→ M. ROYER met en garde les représentants des pêcheurs de l'Ain sur le fait que cette demande de lâchers n'est pas sans conséquence. Compte tenu de la situation très particulière de l'année, il est possible que de futures propositions de lâchers soient refusées par les autorités préfectorales, alors que les conditions de la rivière les nécessiteront plus que maintenant.

La fédération de pêche de l'Ain comprend parfaitement les difficultés, mais la demande de lâcher a été décidée après une large concertation auprès de ses membres.

Conclusions

Il a été convenu de proposer aux membres du corps préfectoral :

- un lâcher destiné à arracher les algues, dans la nuit du vendredi 1^{er} juillet au samedi 2 juillet, dans les mêmes conditions que celui réalisé la semaine passée (100 m³/s pendant 2 heures, à compter de minuit) ;
- un lâcher optionnel destiné à limiter le développement algal, dans la nuit du mercredi 6 juillet au jeudi 7 juillet, à raison de 42 m³/s pendant 6 heures, à compter de minuit ;

La prochaine visioconférence de la cellule d'alerte sera anticipée : elle aura lieu le mardi 5 juillet à 10h30.

Elle permettra de faire le point sur la situation et de confirmer ou non le déclenchement du second lâcher.

Dans cette perspective, EDF transmettra, le lundi 4 juillet matin, des informations actualisées sur l'état des débits entrants.